



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

PLAN DIRECTEUR

parcs, espaces verts et sentiers

ADOPTÉ EN
SEPTEMBRE 2026

— 2027-2031

MOT DE LA MAIRESSE

Un territoire exceptionnel, une vision pour l'avenir

Saint-Hippolyte possède une richesse qui fait partie intégrante de son identité : une nature omniprésente, de nombreux lacs, de vastes espaces forestiers, des parcs et des sentiers qui offrent autant de possibilités de bouger, de se retrouver et de profiter pleinement de notre milieu de vie.

Avec l'évolution de notre communauté et la croissance de notre population, il devenait important de prendre un pas de recul et de réfléchir collectivement à l'avenir de ces espaces. C'est dans cette volonté qu'a été élaboré le **Plan directeur des parcs, des espaces verts et des sentiers de Saint-Hippolyte**.

Cette démarche a démontré le fort attachement des Hippolytoises et des Hippolytois à leur environnement naturel et leur désir de pouvoir profiter davantage des parcs, des sentiers et des espaces de plein air près de chez eux.

Le Plan directeur propose ainsi une vision pour les cinq prochaines années et sa mise en œuvre se fera progressivement, en fonction de nos priorités, de nos ressources et des possibilités qui se présenteront. Sa réalisation reposera également sur la collaboration de nombreux acteurs : citoyens, organismes, associations, partenaires et équipes municipales.

Je tiens à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé aux consultations et partagé leurs idées, leurs besoins et leur vision. Votre contribution a permis d'ancrer ce plan dans la réalité de notre communauté.

Ensemble, continuons à faire de Saint-Hippolyte un milieu de vie où la nature est accessible, vivante et rassembleuse, aujourd'hui comme pour les générations à venir.



Isabelle Poulin
Mairesse



TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MAIRESSE

1

INTRODUCTION

- 1.1 Mise en situation
- 1.2 Organisation du territoire et profil sociodémographique
- 1.3 Méthodologie

4

ÉTAT ACTUEL

- 2.1 Classification typologique
- 2.2 Inventaire des parcs et des équipements
- 2.3 Notions de conception et d'utilisation
- 2.4 Synthèse des observations, des problématiques et des enjeux
- 2.5 Composantes complémentaires au réseau municipal

12

CONSULTATIONS, ENJEUX ET PISTES D'ACTION

- 3.1 Consultations citoyennes
- 3.2 Bilan des consultations
- 3.3 Enjeux majeurs

15

VISION

16

ORIENTATIONS

- Orientations 1 et 2
- Orientations 3, 4 et 5

18

PLAN D'ACTION ET PROJETS D'IMMOBILISATION

CONCLUSION

INTRODUCTION

1.1 Mise en contexte

La Municipalité de Saint-Hippolyte a entrepris l'élaboration de son Plan directeur des parcs, des espaces verts et des sentiers afin de structurer et d'orienter le développement de ses espaces extérieurs de manière cohérente et durable. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de croissance et vise à répondre aux besoins actuels et futurs de la population tout en préservant les milieux naturels.

Le document s'appuie sur une analyse du territoire, incluant l'inventaire des installations existantes, les données sociodémographiques ainsi que les besoins exprimés par la population dans le cadre de consultations citoyennes, dont un sondage en ligne réalisé à l'automne 2025. Cette démarche permet d'établir un diagnostic complet et de mieux comprendre les usages, les attentes et les enjeux.

Les principaux objectifs du Plan directeur sont les suivants :

- 1 Dresser un portrait de la situation actuelle des sites;
- 2 Mieux comprendre les besoins de la population;
- 3 Orienter et prioriser les interventions;
- 4 Guider les investissements futurs de manière durable et équitable.

Les parcs, les espaces verts et les sentiers jouent un rôle essentiel dans le milieu de vie hippolytois. Ils contribuent à la santé et au bien-être, soutiennent la biodiversité et offrent des espaces de rencontre et de détente. La Municipalité reconnaît leur importance stratégique dans l'aménagement du territoire.

La création, en 2023, de la division parcs et espaces verts est venue renforcer la capacité municipale d'assurer une gestion intégrée et efficace de ces espaces. Cette équipe joue un rôle clé dans l'entretien, la sécurité et la mise en valeur des infrastructures.

Ce plan directeur servira de cadre de référence pour la période 2027-2031, permettant de prioriser les interventions et de structurer le développement du réseau dans une perspective de durabilité, d'accessibilité et d'équité territoriale.



1.2 Organisation du territoire et profil sociodémographique

La municipalité de Saint-Hippolyte s'étend sur un vaste territoire de plus de 130 km², au cœur de la région des Laurentides. Reconnue pour ses paysages naturels, elle se distingue par ses nombreux lacs, ses forêts abondantes et son relief vallonné. Située à proximité de centres urbains comme Saint-Jérôme, elle offre un équilibre recherché entre tranquillité, nature et accessibilité aux services.

Au fil des années, le territoire s'est développé autour de ses plans d'eau. D'abord occupé principalement pour la villégiature, Saint-Hippolyte est aujourd'hui un milieu de vie permanent pour un nombre croissant de citoyens. On y retrouve une occupation résidentielle à faible densité, répartie dans différents secteurs intégrés à l'environnement naturel.

Le chemin des Hauteurs constitue l'axe principal de déplacement dans la municipalité. Il relie les différents secteurs entre eux et donne accès aux services, aux équipements municipaux et aux lieux de rassemblement. Le noyau villageois, situé à proximité de cet axe, regroupe plusieurs de ces services et joue un rôle central dans la vie communautaire.

Les parcs, les espaces verts et les sentiers occupent une place importante dans l'organisation du territoire. Ils permettent aux citoyens de profiter pleinement de la nature et de pratiquer une variété d'activités de plein air. Des sites comme le Centre de plein air Roger-Cabana, le parc Connelly, ainsi que les parcs de quartier, contribuent à la qualité de vie et au dynamisme de la municipalité.

Saint-Hippolyte connaît une croissance soutenue de sa population. De plus en plus de familles et de ménages choisissent de s'y établir pour profiter d'un environnement naturel tout en restant à proximité des pôles d'emploi. Cette évolution s'accompagne d'une transformation du territoire, qui passe progressivement d'un milieu de villégiature à une communauté résidentielle dynamique.

La population est composée en grande partie de familles et de personnes actives, tout en présentant une tendance au vieillissement, comme ailleurs au Québec. La majorité des habitations sont des maisons unifamiliales occupées par leurs propriétaires, ce qui reflète la stabilité et le caractère résidentiel du milieu.

Cette croissance et cette organisation particulière du territoire apportent toutefois certains défis, particulièrement en matière de déplacements, d'accès aux services et de protection des milieux naturels. Dans ce contexte, les parcs, les espaces verts et les sentiers jouent un rôle essentiel pour maintenir un équilibre entre développement et qualité de vie. Ils constituent un levier important pour faire de Saint-Hippolyte un milieu de vie durable, actif et attrayant pour l'ensemble de sa population.



1.3 Méthodologie

La rédaction du Plan directeur des parcs, des espaces verts et des sentiers s'appuie sur des approches reconnues en matière de planification municipale et sur l'analyse de documents comparables produits par d'autres municipalités. La démarche méthodologique vise à structurer la réflexion, à documenter les besoins du territoire et à orienter les interventions de manière cohérente.

1- Établir un diagnostic complet

Un inventaire détaillé documente les installations existantes, leur état et leurs caractéristiques. Cette étape permet de dresser un portrait précis de l'offre actuelle.

2- Analyser l'offre de services et les besoins de la population

L'analyse vise à évaluer l'adéquation entre les installations existantes et les besoins de la population. Elle tient compte de plusieurs facteurs, comme la répartition des équipements, l'accessibilité et la diversité des usages.

3- Définir une vision et des principes directeurs

Sur la base des constats établis, une vision d'ensemble et des orientations stratégiques sont définies afin d'encadrer le développement futur des parcs, des espaces verts et des sentiers.

4- Élaborer un plan d'action et prioriser les interventions

Un plan d'action est élaboré afin d'identifier, de structurer et de prioriser les interventions à mettre en œuvre. Ce document de travail permet de fixer des objectifs à court, moyen et long terme.

L'ensemble des données recueillies a contribué à faire de ce document un outil de planification stratégique. En croisant les informations issues des inventaires, des observations terrain, du portrait territorial, des consultations citoyennes et des outils de planification municipale, la Municipalité dispose des assises nécessaires pour établir une vision cohérente du développement de ses parcs, de ses espaces verts et de ses sentiers, tout en répondant aux besoins actuels et futurs de la communauté.

ÉTAT ACTUEL

Cette section dresse un portrait de l'offre actuelle des équipements et des installations récréatives sur le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte. Elle vise à mieux comprendre leur organisation, leurs caractéristiques et leur capacité à répondre aux besoins présents et futurs de la population.

Dans ce document sommaire, l'analyse repose sur quatre volets complémentaires. Elle présente d'abord une classification typologique des parcs, permettant de distinguer leurs fonctions dominantes, d'évaluer leur rayonnement et de situer leur rôle au sein du réseau municipal. Elle s'appuie ensuite sur un inventaire détaillé des parcs et des équipements existants. Puis, elle met en lumière certains lieux et acteurs d'intérêt qui jouent un rôle structurant dans l'offre récréative de la municipalité. Enfin, elle s'appuie sur des notions qui constituent des repères essentiels pour orienter l'aménagement des parcs et des espaces verts.

Cette lecture d'ensemble permet de dégager les principales observations et les problématiques qui orienteront les réflexions et les interventions futures.



2.1 Classification typologique des parcs

Les parcs sont des endroits où la pratique d'activités récréatives extérieures est proposée. Selon leur dimension et la composition de leurs installations, les parcs sont classés en différentes catégories. Cette classification typologique des parcs sur le territoire permet également de mesurer le rayonnement de leur desserte en se basant sur différentes études et normes indiquant les distances raisonnables à parcourir par la population pour accéder à un espace-parc.

Typologie*	Définition	Rayon de desserte
Parc régional	Territoire à vocation récréative dominante. Accessibilité, mise en valeur et protection des milieux naturels, du patrimoine culturel et récréatif.	1 200 m
Parc municipal	Parc d'envergure et polyvalent où le cadre paysager est important, composé d'espaces naturels boisés. Il offre aussi des équipements et des aménagements récréatifs et sportifs ainsi que des espaces multifonctionnels.	1 200 m
Parc de quartier	Majoritairement destiné aux résidents d'un quartier. Parc de verdure pourvu d'équipements sportifs, récréatifs et sanitaires permettant la socialisation, le jeu libre et l'animation.	800 m
Parc de voisinage	Parc de proximité, souvent boisé ou paysager, il est pourvu d'équipements permettant la détente et la récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial. Il favorise les rencontres de voisinage et les loisirs non structurés, reflétant les caractéristiques de la population environnante.	400 m
Espace vert	Espace aménagé ou non, de végétaux et d'arbres, dans le seul but de contribuer à l'embellissement du territoire.	S.O.

*Cette typologie est inspirée et adaptée de *Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards*, Ontario Ministry of Culture, Recreation, Sport and Fitness Division, 2004.

Ainsi, la classification typologique des parcs vise à faire ressortir des fonctions dominantes en relation avec des besoins ou des objectifs particuliers. Cette typologie aide à bien évaluer la répartition des divers types de parcs sur notre territoire et guide judicieusement la projection de notre réseau de parcs.

Bien entendu, tous les parcs, quel que soit le type, restent des espaces de verdure ouverts à l'ensemble de la population. Les types peuvent d'ailleurs se chevaucher : par exemple, un parc de voisinage peut aussi servir de parc-école comme le parc Bourget de l'école des Hauteurs, ou, le parc du Grand-Héron, parc municipal qui assure aussi les fonctions de parc de voisinage et de parc de quartier. Cette typologie n'est donc pas un modèle rigide.

En ce qui concerne les normes recommandées, un territoire municipal devrait minimalement comprendre 25 000 à 40 000 m² en parcs et espaces verts pour 1000 habitants, dont :

- 4 000 m² par 1000 habitants en parcs de voisinage;
- 10 000 m² par 1000 habitants en parcs de quartier;
- 20 000 m² par 1000 habitants en parcs municipaux.

Toutefois, un ratio plus grand est souhaitable puisque les parcs participent grandement à la qualité du cadre de vie des citoyens. D'ailleurs, Saint-Hippolyte surpasse les standards et la majorité des municipalités de même type avec 128 000 m² de parcs et d'espaces verts par 1 000 habitants et les résultats par typologie sont aussi tous supérieurs aux normes.

Ceci est observable par la superficie même des parcs, comme le Centre de plein air Roger-Cabana et le Parc du Grand-Héron. Nous pouvons assurément dire que les citoyens possèdent plusieurs accès publics extérieurs pour la pratique d'activités de loisirs, de sports et de plein air. Cependant, ces résultats ne témoignent pas de la répartition équitable sur le territoire, de la conception et de l'utilisation de ces espaces. Par ailleurs, bien qu'il apparaisse dans ce document, le débarcadère du lac de l'Achigan ne peut plus être considéré comme un espace vert accessible à la population, puisqu'il est réservé exclusivement aux détenteurs de vignettes saisonnières ou quotidiennes.

A wide panoramic view of a dense forest. The foreground is filled with lush green foliage, including a large weeping tree on the left. The middle ground features several tall, dark evergreen trees standing prominently against a backdrop of lighter green deciduous trees. The sky is visible at the top, showing a mix of blue and white clouds. The overall scene is vibrant and captures the diversity of a healthy forest ecosystem.

6

2.5 Composantes complémentaires au réseau municipal

L'accès à la nature et aux activités de plein air ne se limite pas aux parcs, aux espaces verts et aux sentiers municipaux. Sur le territoire de Saint-Hippolyte et à proximité, plusieurs autres lieux et initiatives contribuent à l'expérience de plein air et à la qualité de vie des citoyens. Ces espaces sont diversifiés, tant par leur vocation que par leur répartition sur le territoire, et relèvent pour la plupart d'acteurs non municipaux.

Cette diversité constitue une richesse pour Saint-Hippolyte. Elle témoigne de l'engagement de nombreux organismes, associations, regroupements et citoyens qui contribuent, chacun à leur façon, à la protection des milieux naturels, à l'animation des quartiers, au développement d'activités récréatives et au maintien d'une vie communautaire dynamique. Leur contribution mérite ainsi d'être reconnue comme un complément à l'offre municipale de parcs, d'espaces verts et de sentiers.

Parmi les acteurs qui jouent un rôle important, le Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) œuvre depuis 2003 à la protection et à l'utilisation écoresponsable d'un territoire de 16 km² constituant les réserves naturelles du Parc-des-Falaises et Alfred-Kelly, qui s'étendent derrière les escarpements de Piedmont, de Prévost et de Saint-Hippolyte. Les nombreuses associations de lacs jouent également un rôle essentiel dans la protection et la mise en valeur des plans d'eau, en plus de favoriser la mobilisation citoyenne et l'organisation d'activités sociales.

D'autres regroupements contribuent principalement à l'animation et à la vitalité des quartiers. Le Club des bons voisins, par exemple, organise diverses activités locales, des fêtes de quartier et des brunchs communautaires, notamment dans le cadre de la Fête du voisinage. Il dispose également d'un chalet communautaire et participe à la vie citoyenne et environnementale des secteurs du lac Écho/Quatorze-Îles. L'Association des propriétaires de la Réserve Ogilvy contribue quant à elle à la vie de quartier, à l'accès à certaines infrastructures de loisirs, comme des terrains de tennis et de pickleball, ainsi qu'à la protection de l'environnement de ce domaine résidentiel boisé.

Au-delà des organismes officiellement constitués, plusieurs initiatives citoyennes et regroupements informels participent également à l'accès aux milieux naturels et à la pratique du plein air. L'entretien de sentier et le traçage en hiver dans le secteur du lac Bleu et du lac à l'Anguille, en constitue un bon exemple. Ces initiatives, souvent portées bénévolement, permettent de multiplier les possibilités de pratique et de renforcer l'appropriation des milieux naturels par les citoyens.

De plus, plusieurs organismes contribuent aussi à l'animation des lieux et au développement de la pratique récréative. À titre d'exemple, le Club Optimiste organise de nombreuses activités annuelles, dont le Noël des jeunes ou encore le nouveau Club de pickleball qui coordonne de cette pratique à la patinoire du parc Connelly et dans les gymnases lors des sessions de cours.

La population de Saint-Hippolyte bénéficie également de la proximité de plusieurs sites naturels récréatifs situés à l'extérieur du territoire municipal tels que le parc régional de la Rivière-du-Nord, le parc de la Coulée, le parc linéaire Le P'tit Train du Nord et la Station biologique des Laurentides. Ces lieux élargissent les possibilités de pratique du plein air et constituent des pôles complémentaires à l'offre locale.

Ainsi, l'offre de plein air à Saint-Hippolyte repose sur un ensemble de lieux et d'initiatives relevant de différents acteurs municipaux, citoyens, communautaires et régionaux. Ces composantes s'ajoutent au réseau municipal de parcs, d'espaces verts et de sentiers et contribuent à la diversité des possibilités d'accès à la nature et de pratique d'activités de plein air. La prise en compte de ces différents lieux et de leurs vocations permet de dresser un portrait plus complet de l'offre disponible sur le territoire et à proximité.

2.3 Les notions de conception et d'utilisation

L'analyse de l'offre de service repose sur plusieurs notions auxiliaires permettant d'évaluer la capacité des infrastructures récréatives à répondre aux besoins et aux attentes de la population. Dans le cadre du présent document, l'analyse s'appuie principalement sur certains facteurs de l'environnement bâti, c'est-à-dire sur les composantes physiques construites ou aménagées qui influencent directement l'expérience des usagers. Ces notions constituent des repères essentiels pour orienter l'aménagement des parcs et des espaces verts.

Sur le plan de la conception, les aménagements doivent favoriser la sécurité, limiter les nuisances, améliorer le confort thermique et s'adapter aux réalités du territoire. Le choix des matériaux, le verdissement, l'entretien, la signalisation, l'ombrage et l'organisation des usages contribuent directement à la qualité des lieux et à leur fréquentation. Dans le contexte hippolytois, marqué par la richesse des milieux naturels et la présence de nombreux lacs, ces considérations doivent aussi soutenir la protection du caractère naturel des sites.

Sur le plan de l'utilisation, l'accessibilité apparaît comme une condition centrale. Elle doit être envisagée à la fois sous l'angle de la proximité géographique, de la qualité des accès, de l'inclusion des différentes clientèles et de la capacité des lieux à répondre à une diversité de besoins. La polyvalence, la diversité des usages, le mobilier de soutien, les infrastructures intergénérationnelles, le jeu libre et l'adaptation saisonnière sont autant d'éléments qui permettent de favoriser une fréquentation plus régulière et une meilleure appropriation des espaces.

Au-delà des infrastructures elles-mêmes, la mise en valeur, la promotion, l'animation et la pérennité des lieux jouent un rôle déterminant. Des espaces bien connus, bien entretenus, animés et adaptés aux réalités locales, contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance et à encourager l'utilisation durable du réseau. Le tout repose également sur une planification adéquate des ressources et, lorsque pertinent, sur le développement de partenariats avec des organismes ou des institutions susceptibles de participer à la gestion et à la mise en valeur des sites afin de créer de véritables milieux de vie accessibles à tous.

En résumé

Pris ensemble, ces éléments contribuent à une appropriation durable des infrastructures récréatives et permettent de rejoindre une plus grande diversité d'usagers, dans une perspective de qualité de vie, d'inclusion et de mise en valeur du territoire. À la lumière de ces derniers critères et des éléments exposés précédemment, le tableau suivant présente une synthèse des principales observations, problématiques et enjeux relevés pour les différents sites municipaux et qui ont été considérés dans la définition des orientations du Plan directeur.



2.4 Synthèse des observations, des problématiques et des enjeux

PARCS	TPOLOGIE	VOCATION PRINCIPALE	CLIENTÈLE VISÉE	QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS	ACCESSIBILITÉ	ÉLÉMENT(S) PARTICULIER(S)	PROBLÉMATIQUE(S)	ENJEU(X)	POTENTIEL
Centre de plein air Roger-Cabana	Régional / Municipal	Plein air / Événementiel	Tous, plein air, associations, regroupements, touristes	Mise à jour de certains sentiers et des modules d'hébertisme requis, entretien des sentiers liés à l'érosion et aux changements climatiques	Avec un véhicule, accès contrôlé en hiver seulement, stationnement déficient lors d'événement d'envergure, pas de sentier facile	Parc 4 saisons, potentiel énorme, connexion avec le Mont-Tyrol	Érosion, partage des pratiques (vélo/rando), absence de sentier facile	Réaménager et mettre à niveau les sentiers / Assurer l'accessibilité universelle 4 saisons	Optimiser son évolution et sa mise en valeur en incluant le Mont-Tyrol
Mont-Tyrol	Municipal / Quartier	Plein air	Tous, plein air	En développement Parc canin : entretien régulier requis	Avec un véhicule, pas de sentier facile	Ancienne station de ski, parc canin et sentiers existants, connexion avec le centre de plein air	Milieu humide au bas de la montagne, limitrophe à des terrains privés, Acroski Laurentides	Déterminer sa vocation / Aménager les sentiers existants selon les contraintes	Optimiser son évolution et sa mise en valeur avec le Centre de plein air Roger-Cabana
Parc de la Promenade	Voisinage	Récréatif et détente	Résidents du secteur, préscolaire	Vieillissant, mais adéquat	Restreinte	Petit et délimitation avec les terrains privés non définis visuellement	Surface d'absorption non conforme	Assurer la conformité de la surface d'absorption	
Parc Bourget	Parc-école / Quartier	Récréatif et sportif	Familles, scolaire	Adéquat, mais peu diversifié	Difficile	Partage des installations entre citoyens et écoliers	Équipements de l'aire de jeu ne répond pas à tous les groupes d'âge	Diversifier l'équipement pour répondre à tous les groupes d'âge	
Parc du Grand-Héron	Municipal / Quartier	Récréatif, détente, aquatique	Tous, baigneurs	Infrastructures et bâtiments désuets ou en mauvais état. Entretien quotidien requis en saison estivale	Avec un véhicule et accès contrôlé	Plage municipale, accès au lac, camp de jour, potentiel énorme	Utilisation citoyen versus camp de jour, parc municipal vs de quartier, citoyen vs visiteur	Définir une vision globale de développement	Structurer l'offre de services complémentaires, principalement en été

Synthèse des observations, des problématiques et des enjeux (suite)

PARCS	TYPOLOGIE	VOCATION PRINCIPALE	CLIENTÈLE VISÉE	QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS	ACCESSIBILITÉ	ÉLÉMENT(S) PARTICULIER(S)	PROBLÉMATIQUE(S)	ENJEU(X)	POTENTIEL
Parc Connelly	Municipal / Quartier / Parc-école	Récréatif et sportif	Tous, familles, sportifs, adolescents, scolaire	Adéquat, nouveaux Entretien régulier requis	Moyen	Aménagements récents : patinoire couverte (terrains de pickleball), skatepark et modules de jeu, bâtiment municipal sous-utilisé	Gestion/animation des lieux précaires et à définir	Structurer l'offre de gestion et d'animation / Assurer l'accessibilité piétonne sécuritaire	Nouveau pôle structurant avec les nouveaux aménagements intergénérationnels
Parc des Quatorze-Îles	Voisinage	Récréatif et détente	Résidents du secteur, scolaire	Adéquat, mais vieillissant	Restreinte	Grand terrain gazonné et boisé	Les équipements ne correspondent plus aux besoins actuels / Difficilement accessible	Adapter les équipements aux besoins et assurer une offre de proximité	Évaluer un projet de corridor de circulation sécuritaire sur le ch. des 14 Îles
Parc Aimé-Mailé	Quartier	Récréatif et sportif	Préscolaire et scolaire, sportifs, aîné	Adéquat Entretien régulier requis	Difficile	Terrains de soccer, bâtiment municipal utilisé par le Cercle des fermières	Le bâtiment municipal n'est pas accessible à tous / Eau impropre à la consommation		
Pavillon du lac Bleu	Voisinage	Récréatif	Tous, résidents du secteur, aîné	Adéquat, mais peu utilisé	Restreinte	Réseau de sentiers adjacent au parc, bâtiment municipal utilisé par le comptoir alimentaire	Réseau de sentiers non municipalisé sans entente/droit de passage	Normaliser l'accès aux sentiers	Favoriser la mobilisation citoyenne autour du réseau de sentiers
Débarcadère du lac de l'Achigan	---	Riverain	Détenteurs de vignette de bateau	Adéquat, majoritairement nouvel équipement	Accès contrôlé	Sous la responsabilité de la SEC-COM	Vocation unique et retrait de l'accessibilité citoyenne libre		Promouvoir la mise à l'eau d'embarcation non motorisée
Tous les parcs				Instable, aucun registre d'inspection et d'entretien	Inégalité territoriale / Dépendance à l'automobile	Dans un cadre naturel	Desserte inégale et une faible accessibilité sans voiture	Assurer une proximité équitable à l'échelle du territoire	Développer et améliorer l'accès aux pôles structurants



CONSULTATIONS, ENJEUX ET PISTES D'ACTION

3.1 Consultations citoyennes

Les parcs, les espaces verts et les sentiers constituent des composantes essentielles de la qualité du milieu de vie hippolytois. Dans cette perspective, la démarche de consultation a été guidée par des principes d'ouverture, de transparence et de participation citoyenne. Il était primordial pour la Municipalité d'ancrer sa vision dans les réalités du territoire, ainsi que dans les besoins, les attentes et les priorités exprimés par la communauté.

Le processus de consultation citoyenne s'est ainsi décliné en plusieurs activités complémentaires, qui ont permis d'alimenter la réflexion et de documenter les besoins de la population en matière de parcs, d'espaces verts, de sentiers et de plein air.

Sondage en ligne

21 septembre au 25 octobre 2025 | 324 répondants

Ce sondage visait à documenter les habitudes de fréquentation de la population ainsi que ses besoins à l'égard des parcs, des espaces verts et des activités de plein air.

Café-causerie citoyen

Dimanche 21 septembre 2025

Organisée conjointement par le Service de l'environnement et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, cette rencontre a permis aux participantes et participants d'échanger sur l'accès à la nature, les usages récréatifs du territoire et les priorités d'aménagement à considérer dans le cadre du plan directeur.

Atelier participatif

Mercredi 8 octobre 2025

Cette activité visait à recueillir les points de vue des participantes et participants sur l'aménagement des espaces, la mobilité, l'accessibilité, le plein air et la mise en valeur des milieux naturels.

Kiosque d'information et de consultation citoyenne 2025

Journées de la Marmaille, de l'Environnement et de la Culture ainsi qu'au Festival des sentiers

Ces présences sur le terrain ont permis d'informer les citoyennes et citoyens sur la démarche du plan directeur, de susciter des échanges et de recueillir certaines données qualitatives sur leurs attentes et préoccupations.

De plus, le Mont-Tyrol étant encore relativement peu connu d'une partie de la population, le conseil municipal a souhaité approfondir la réflexion entourant son aménagement et ses usages potentiels en organisant des activités de découverte et un sondage en ligne complémentaire.

Sondage en ligne – Mont-Tyrol

28 février au 12 avril 2026 | 776 participations

Ce sondage visait à recueillir l'avis de la population sur les caractéristiques des sentiers, les infrastructures souhaitées et les usages à privilégier sur le site du Mont-Tyrol, en fonction des pratiques de plein air exprimées par les répondant(e)s.

Journées découvertes – Mont-Tyrol

28 février et 9 mai 2026

Ces activités ont permis aux participantes et participants de découvrir les sentiers du Mont-Tyrol sur le terrain et d'échanger avec les représentants municipaux sur le potentiel du site, les possibilités d'aménagement et la faisabilité de certaines interventions ou activités.

3.2 Bilan des consultations

Le bilan des consultations met en évidence un consensus clair et structurant quant aux préoccupations et aux attentes de la population envers les parcs, les espaces verts et les lieux de plein air. En voici les constats prédominants :

Inégalité territoriale

Lors des consultations, plusieurs citoyens ont demandé l'ajout de parcs ou d'équipement pour les secteurs mal desservis (Lac Bertrand, 14 Îles, Domaine de la Colline 2, pour ne nommer que ceux-là). L'accès aux parcs présente un réel défi dans certains secteurs.

Priorités de la population

Les cinq (5) priorités les plus soulevées à considérer pour l'avenir sont :

- ❶ Développer des liens piétons et cyclables sécuritaires
- ❷ Assurer une proximité équitable des infrastructures
- ❸ Mettre à niveau les équipements désuets
- ❹ Aménager des sentiers de niveau facile
- ❺ Améliorer la communication

Accessibilité et mobilité active

Les déplacements à pied ou à vélo ont fait l'objet de plusieurs échanges au niveau des parcs (du fait de l'accessibilité), mais également pour la mobilité en général principalement entre les quartiers résidentiels. Les consultations ont aussi servi de vitrine pour exprimer le désir l'amélioration d'accessibilité aux lacs, à l'aménagement de sentiers accessibles à tous (niveau facile) ainsi qu'à l'intégration des notions d'accessibilité universelle et inclusive dans l'aménagement des parcs.

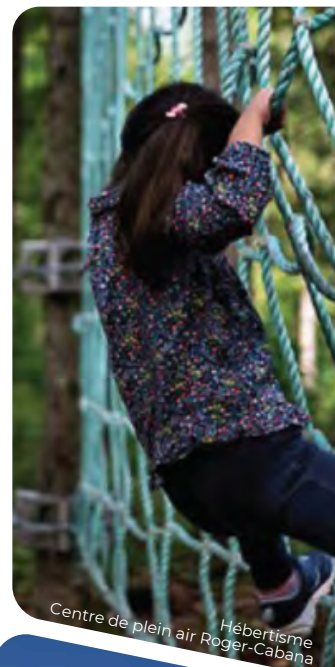
Toutes les demandes reçues en lien avec ce sujet ont été cumulées et seront transmises au service responsable du dossier de la mobilité active à Saint-Hippolyte.

Structuration de l'offre et entretien

Les consultations ont mis en évidence le manque de visibilité et d'information concernant l'offre existante. Les répondants soulignent le besoin de mettre à niveau les équipements désuets et d'intégrer des aménagements universels. Malgré la diversité des espaces offerts, leur fréquentation n'est pas intégrée aux habitudes de vie des citoyens.

Accès à la nature

La population a réitéré son fort attachement aux milieux naturels ainsi que sa volonté de préserver leur accessibilité à long terme. Par ailleurs, la mise en valeur du plein air et du réseau de sentiers se démarque comme une priorité. Les citoyens souhaitent le développement d'une offre accessible, diversifiée et respectueuse du caractère naturel du milieu.



Le bilan complet des consultations citoyennes ainsi que les rapports statistiques des sondages en ligne sont disponibles sur le Portail citoyen. Consultez la section [Informations complémentaires et résultats](#) du grand projet – Plan directeur parcs, espaces verts et sentiers.

3.3 Enjeux majeurs

À la lumière du diagnostic territorial, de l'analyse de l'offre existante et des préoccupations exprimées par la population, plusieurs enjeux majeurs se dégagent pour orienter le développement futur des parcs, des espaces verts et des sentiers de Saint-Hippolyte. Ces enjeux traduisent les principaux défis à relever afin d'améliorer l'accessibilité, la qualité, la diversité et la mise en valeur des espaces récréatifs, tout en respectant le caractère naturel du territoire et les besoins évolutifs de la communauté.

Accessibilité inégale au réseau des parcs municipaux

Des écarts sont observés entre les secteurs du territoire quant à l'accès aux parcs, aux installations et aux milieux naturels. De ce fait, certains citoyens doivent parcourir de longues distances et utiliser la voiture pour y accéder. Ce manque de proximité limite l'usage quotidien et la création d'un sentiment d'appartenance.

Accessibilité limitée pour certaines clientèles

Les commentaires citoyens et le diagnostic ont révélé que les aménagements actuels ne répondent pas pleinement aux besoins des familles, des aînés et des personnes à mobilité réduite. L'absence d'aménagements universels et de sentiers faciles restreint l'inclusivité des sites.

Dépendance à l'automobile

Plusieurs sites sont difficilement accessibles autrement qu'en voiture. Ce constat met en lumière un manque de connectivité en transport actif (marche, vélo, ski de fond).

Vieillesse et inadéquation des installations et des équipements

Le diagnostic relève que plusieurs installations et équipements sont désuets ou ne répondent plus aux standards actuels ni aux attentes des usagers, tant en matière de sécurité que de confort, de diversité d'usages ou de tendances.

Offre d'activités limitée et peu diversifiée

Les résultats du sondage et les observations terrain indiquent que l'offre actuelle ne répond pas à la diversité des besoins (jeunes, familles, aînés, sportifs, etc.). Une utilisation adaptée durant les quatre saisons est à privilégier afin de maximiser l'offre d'activité.

Sous-exploitation du potentiel naturel

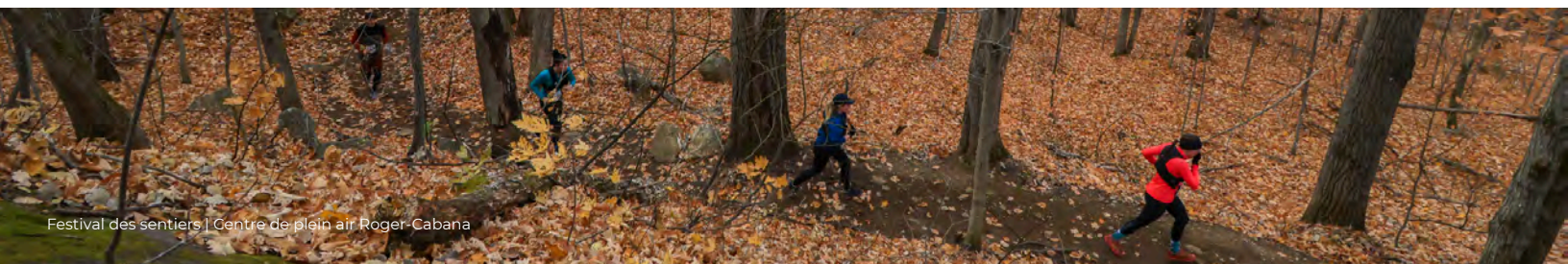
Le territoire dispose d'atouts importants (milieux naturels, paysages, plans d'eau), mais ceux-ci sont peu structurés ou mis en valeur. Les pôles attractifs et à haut potentiel pourraient être exploités davantage (Centre de plein air Roger-Cabana, Parc du Grand-Héron et Parc Connelly).

Manque de lisibilité et de connectivité du réseau

Le réseau de parcs et de sentiers apparaît fragmenté et peu intuitif pour les usagers. L'absence de vision d'ensemble nuit à l'expérience et à l'appropriation des lieux. Les liens entre les quartiers, les parcs et les milieux naturels sont limités, ce qui complique l'accès et réduit les possibilités de pratiquer des activités en plein air à proximité du milieu de vie.

Communication insuffisante et faible mise en valeur de l'offre

Plusieurs citoyens ont exprimé une méconnaissance des infrastructures et des activités disponibles. Cela démontre un besoin d'améliorer la diffusion de l'information, la signalisation et la promotion des installations et des équipements ainsi que de la programmation saisonnière et annuelle.





VISION

Développer un réseau intégré de parcs, d'espaces verts et de sentiers accessibles, sécuritaires et accueillants, en harmonie avec le développement du territoire et la richesse naturelle de Saint-Hippolyte, afin d'offrir à la communauté des milieux de vie interconnectés favorisant la détente, l'activité, la rencontre et le bien-être collectif.

Cette vision vise à répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens, tout en préservant et en mettant en valeur le cadre naturel distinctif de Saint-Hippolyte. Elle mise sur des liens sécuritaires et complémentaires — qu'ils soient routiers, naturels ou aménagés — afin de favoriser l'interconnexion des milieux de vie, des espaces publics et des milieux naturels.

Dans une perspective de planification durable, les parcs, les espaces verts et les sentiers doivent constituer des lieux de rencontre, de détente, d'activité physique, de découverte et de socialisation, contribuant au bien-être collectif, à la qualité de vie des résidentes et résidents ainsi qu'à l'identité naturelle de Saint-Hippolyte.

Les orientations stratégiques qui suivent s'appuient directement sur ces constats. Elles visent à guider l'action municipale à court, moyen et long terme, en proposant un cadre d'intervention cohérent pour le développement, l'aménagement, la mise à niveau et la mise en valeur du réseau de parcs, d'espaces verts et de sentiers de Saint-Hippolyte.

ORIENTATIONS

1 MILIEU DE VIE ACCESSIBLE

Permettre à tous les citoyens d'accéder aux parcs et espaces naturels de façon sécuritaire, active et universelle.

Objectif

Faire des parcs des milieux de vie invitants favorisant la rencontre, la détente, le bien-être et le sentiment d'appartenance en offrant des expériences diversifiées.

Actions proposées

- Améliorer l'affichage et la signalisation
- Bonifier et diversifier les usages
- Améliorer l'entretien et la mise à niveau des installations et des équipements
- Développer des liens piétons et/ou cyclables sécuritaires
- Analyser le potentiel de développement et de connexion des parcs dans les nouveaux projets ou les secteurs mal desservis

2 DÉVELOPPER UNE CULTURE DU PLEIN AIR DE PROXIMITÉ

Améliorer l'accès, la connexion, la lisibilité et l'usage de la nature déjà présente afin de favoriser la pratique des activités de plein air au quotidien.

Objectif

Structurer et connecter les infrastructures existantes afin de protéger le patrimoine naturel et historique de Saint-Hippolyte. Créer des conditions permettant de pratiquer des activités de plein air au quotidien. Structurer et connecter les infrastructures afin de rendre la nature, les parcs et les sentiers facilement accessibles, attrayants et utilisables au quotidien, dans tous les secteurs de la municipalité.

Actions proposées

- Promouvoir des parcours variés (de niveau débutant à avancé) de proximité
- Optimiser l'évolution du Centre de plein air Roger-Cabana et sa mise en valeur en intégrant le développement du Mont-Tyrol
- Favoriser la mobilisation citoyenne autour des réseaux de sentiers non municipalisés
- Faire un diagnostic des opportunités de consolidation et de développement du réseau
- Connecter les parcs, les quartiers et les milieux naturels



3 MISE À NIVEAU ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

Améliorer la qualité, la sécurité et la durabilité des installations et des équipements existants.

Objectif

Consolider et maintenir l'ensemble des installations et des équipements sportifs et récréatifs afin qu'ils demeurent accessibles, sécuritaires et adaptés aux besoins de la population.

Actions proposées :

- Mettre à niveau les installations et les équipements désuets
- Déterminer la vocation des infrastructures structurantes
- Déployer un plan d'entretien annuel
- Assurer des inspections rigoureuses et régulières des équipements et des parcs
- Améliorer le confort des usagers (mobilier, espaces ombragés, espaces de jeu libre)

4 PROGRAMMATION ET OFFRE DIVERSIFIÉE

Répondre aux besoins d'une population diversifiée en proposant une offre riche, accessible et intergénérationnelle, qui favorise la pratique libre, organisée et spontanée, en toute saison.

Objectif

Développer une offre diversifiée, inclusive et quatre saisons répondant aux besoins des citoyens afin d'offrir une expérience de loisir complète, actuelle et équilibrée sur le territoire.

Actions proposées

- Diversifier les usages et les expériences dans les parcs, espaces verts et sentiers
- Favoriser la mixité des usages en priorisant des équipements polyvalents quatre saisons
- Développer et favoriser une offre intergénérationnelle, inclusive et quatre saisons des pôles attractifs : Parc du Grand-Héron, Centre de plein air Roger-Cabana et Parc Connelly
- Développer le plein air de proximité et les occasions de pratique autonome
- Créer des partenariats pour élargir et diversifier la programmation

5 PROMOTION, INFORMATION ET ÉDUCATION

Faire connaître, comprendre et apprécier les parcs, espaces verts, sentiers et milieux naturels afin de favoriser leur fréquentation, leur appropriation et leur utilisation.

Objectif

Améliorer l'accès à une information claire, accessible et conviviale sur les possibilités offertes sur le territoire afin de faciliter la découverte et la pratique du plein air au quotidien.

Actions proposées

- Améliorer la visibilité et l'information sur l'offre existante
- Déployer une signalisation cohérente et intuitive
- Développer une stratégie de communication et d'activation du territoire
- Centraliser l'information sur le site web pour une recherche simple et intuitive
- Développer l'éducation, l'interprétation et la sensibilisation des milieux naturels, de la biodiversité et des caractéristiques du territoire



PLAN D'ACTION ET PROJETS D'IMMOBILISATION

Le plan d'action servira d'outil de mise en œuvre du Plan directeur des parcs, des espaces verts et des sentiers. Il détaillera les grandes interventions à prioriser afin de structurer et connecter le réseau, d'améliorer l'accessibilité, de consolider les infrastructures existantes, de diversifier l'offre et de soutenir la mise en valeur du plein air de proximité.

Un volet important du plan d'action à venir consistera à élaborer un plan d'immobilisations qui regroupera les interventions physiques structurantes visant la création, le remplacement, la mise à niveau ou l'amélioration durable d'actifs municipaux.

La mise en œuvre du plan d'action se fera progressivement, selon les priorités établies, les besoins identifiés, la capacité financière de la Municipalité et les possibilités de financement disponibles. Ce document de travail agira comme une feuille de route évolutive, appelée à être ajustée au fil du temps.

CONCLUSION

La municipalité de Saint-Hippolyte bénéficie d'un territoire riche en milieux naturels et en espaces de plein air, constituant une base solide pour le développement de son réseau de parcs, d'espaces verts et des sentiers. Toutefois, les analyses réalisées mettent en évidence plusieurs défis à relever afin de mieux structurer l'offre, d'en améliorer la lisibilité et de répondre de manière plus cohérente aux besoins évolutifs de la population.

Le présent plan directeur se veut un outil stratégique, évolutif et structurant, visant à orienter les interventions municipales au cours des prochaines années. Il met de l'avant des priorités liées à la connectivité du réseau, à l'accessibilité universelle, à la diversification des usages pour tous ainsi qu'à la mise en valeur du plein air et des milieux naturels. L'entretien, la mise à niveau des équipements et l'amélioration de l'expérience des usagers constituent également des axes d'intervention essentiels.

La mise en œuvre du plan reposera sur une approche progressive, en fonction des capacités financières de la municipalité et des opportunités de financement. Elle s'appuiera également sur la collaboration des citoyens, des organismes et des partenaires du milieu, dont la participation sera déterminante pour concrétiser cette vision.

Ensemble, imaginons les parcs de demain!

Le Service des loisirs et de la vie communautaire tient à remercier tous les acteurs qui ont contribué à alimenter la vision et les orientations du plan directeur. Cette participation inestimable reflète la volonté collective de créer des parcs, des espaces verts et des sentiers à l'image de la communauté.



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE